



PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 AVRIL 2026

CERONS

I) DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 18 avril à 9h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CÉRONs sous la présidence d'Aline TEYCHENEY doyenne d'âge pour le point 1 puis de M. Jean-Marc DEPUYDT, Président.

Date de convocation : Vendredi 10 avril 2026

Présents : : Thierry ALLARD, Pierre-Anthony BEE, Catherine BERTIN, Daniel BONJOUR, Daniel BOUCHET, Claude CAMINADE, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jean-Luc DÉGUDE, Jean-Marc DEPUYDT, Laurence DUCOS, Jean-Philippe DULOU, Patrick EXPERT, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Ghislaine GUILLOUZO DOURNEAU, Jean-Bernard HAMEL, Fabienne HURMIC, Vincent JOINEAU, Muriel LACAZE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Valérie MENERET, Frédéric PÉDURAND, Patricia PEIGNEY, Denis PERNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Thierry RENAUD, Denis REYNE, Isabelle ROY, Françoise SABATIER QUEYREL, Henri SEILLAN, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY, Marie-Noëlle VAILLANT, Alexis VANDEKERCHOVE, Cécile VÉGA, Catherine ZAUSA.

Absents : Isabelle ROY (à partir de l'élection du conseiller délégué a donné pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS)

Secrétaire de séance : Laëtitia FAUBET

D2026-054: ADMINISTRATION GENERALE - ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapporteur : Madame Aline TEYCHENEY

Membres en exercice : 43

Présents :43

dont suppléants :0

Absents :0

Pouvoirs :0

Le Quorum est atteint.

La doyenne d'âge Madame Aline TEYCHENEY rappelle que le Président est élu par l'organe délibérant parmi ses membres au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu alors à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage au 3ème tour, le candidat le plus âgé est déclaré élu. La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

L'organe délibérant a désigné un bureau de vote, Présidé par la doyenne d'âge et composé, parmi les conseillers communautaires :

- D'une secrétaire de séance : Mme Laëtitia FAUBET
- De deux assesseurs : MM Michel LATAPY et Pierre-Anthony BEE

La doyenne d'âge a invité les élus qui souhaitaient se porter candidat à se manifester, étant précisé cependant que l'acte de candidature n'est pas obligatoire. Les candidats qui ont souhaité s'exprimer

ont un temps égal de parole égal, sans tenue de débat. Ainsi, se sont porté candidat Monsieur Jean-Marc Depuydt et Monsieur Jean-Patrick Soulé

L'élection s'est faite au moyen de boîtiers électroniques configurés pour le vote à bulletin secret et dans des isolements afin d'assurer la confidentialité totale du scrutin. Le système est certifié selon la réglementation en vigueur.

VU l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à l'élection du président lors de la première séance du conseil communautaire ;

CONSIDERANT les candidatures de M. Jean-Marc DEPUYDT et de M. Jean-Patrick SOULÉ

CONSIDERANT que le nombre de conseillers communautaires présents est de 43

Après avoir entendu les explications du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

PROCEDE à l'élection du Président de la Communauté de communes

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	1
d. Bulletins nuls.....	1
e. Nombre de suffrages exprimés	41
f. Majorité absolue.....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Marc DEPUYDT	22	VINGT-DEUX
Jean-Patrick SOULÉ	19	DIX-NEUF

PROCLAME Monsieur Jean-Marc DEPUYDT Président de la communauté et le déclare installé.

D2026-055 : ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc DEPUYDT

<u>Membres en exercice</u> :	43	<u>Votes</u> :	
<i>Présents</i> :	43	Exprimés :	34
<i>dont suppléants</i> :	0	Abstentions : 9 (Thierry ALLARD, Dominique CLAVIER, Thomas FILLIATRE, Muriel LACAZE, Michel LATAPY, André MASSIEU, Valérie MENERET, Henri SEILLAN, Jean-Patrick SOULÉ)	
.....			
Absents :	0	POUR :	30
Pouvoirs :	0	CONTRE : 4 (Pierre-Anthony BEE, Dominique CAVAILLOLS, Alain QUEYRENS, Isabelle ROY)	

Le Quorum est atteint.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Soit, pour la Communauté de communes : 9 Vice-Présidents.

L'organe délibérant peut également, par une délibération adoptée à la majorité des deux tiers, majorer ce nombre de Vice-Présidents dans les limites de 30% de l'effectif total, arrondi à l'entier inférieur. Soit pour la Communauté de communes : 12 Vice-Présidents. Dans une telle hypothèse, il est rappelé que l'enveloppe indemnitaire globale ne pourra toutefois pas être augmentée, celle-ci étant calculée sur un effectif de vice-présidents ne pouvant excéder 20 % de l'effectif global du conseil communautaire (soit 9).

En outre, les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales précisent que le Bureau de la communauté est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le conseil communautaire peut donc déterminer le nombre de ces autres membres du bureau, dénommés conseillers délégués. Ces conseillers délégués n'entrent pas dans le calcul du nombre de Vice-Président.

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'assemblée doit fixer le nombre de Vice-Présidents et le nombre des autres membres du bureau dénommés conseillers délégués ;

CONSIDERANT la proposition faite de fixer le nombre de Vice-Présidents à 9 et le nombre des autres membres du bureau à 1 ;

Après avoir entendu les explications de M. le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

FIXE le nombre de Vice-Présidents à NEUF

FIXE le nombre des autres membres du Bureau, outre le Président et les Vice-Présidents à UN.

D2026-056 : ADMINISTRATION GENERALE – ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc DEPUYDT

Membres en exercice : 43

Présents : 43

dont suppléants : 0

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Le Quorum est atteint.

Après avoir fixé le nombre de Vice-Présidents à NEUF et des autres membres du bureau avec UN conseiller délégué, le conseil communautaire doit procéder à leur élection. Les Vice-Présidents et les autres membres du bureau sont élus dans les mêmes conditions que le Président à savoir : au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

L'organe délibérant désigne un bureau de vote, Présidé par le Président de la Communauté de communes et composé :

- D'une secrétaire de séance : Mme Laëtitia FAUBET
- De deux assesseurs : MM Michel LATAPY et Pierre-Anthony BEE

Le Président invite les élus qui souhaitent se porter candidat à se manifester, étant précisé cependant que l'acte de candidature n'est pas obligatoire.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

VU la délibération D2026-055 par laquelle le conseil communautaire a approuvé la composition du Bureau communautaire, qui sera composé de 9 Vice-Présidents et de 1 conseiller délégué ;

CONSIDERANT que les Vice-présidents et les autres membres du Bureau sont élus, par le conseil communautaire, au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que le nombre de conseillers communautaires présents est de 43 ;

Après avoir entendu les explications de M. le Président,

Thomas FILLIATRE, Maire de Preignac, demande si les différents candidats aux postes de vice-présidents pourront prendre la parole et quel sera le temps de parole défini le cas échéant.

Jean-Marc DEPUYDT, Président de la Communauté de Communes, répond qu'il est possible de prévoir un temps de parole pour les candidats. « Il faudra que ce soit équitable pour tout le monde et si c'est mis en place pour les uns, il faut que ça le soit pour tous. »

Laurence DUCOS, 1^{ère} adjointe de la commune de Monprimblanc, demande une confirmation concernant les compétences déléguées au premier vice-président.

Jean-Marc DEPUYDT confirme qu'il sera potentiellement en charge des Ressources Humaines. Toutefois, il précise que le périmètre définitif des compétences des vice-présidents sera fixé lors d'un futur bureau communautaire.

Laurence DUCOS précise « qu'on a besoin de voter sur des compétences, pas pour une personne. »

Alain QUEYRENS, Maire de Donzac, demande une précision concernant la demande précédente de Thomas FILLIATRE. « Si M. EXPERT (candidat à la première vice-présidence) ne s'exprime pas, est-ce que les autres pourront quand même s'exprimer ou pas ? »

Jean-Marc DEPUYDT répond qu'il est possible de fixer une prise de parole pour l'ensemble des candidats, et propose de définir la durée de celle-ci à une durée maximum de 5 minutes.

Jean-Patrick SOULÉ, Maire de Cérons, souhaiterait plus d'informations concernant les diverses compétences déléguées aux vice-présidents. « Je suis étonné que l'on ne puisse pas connaître chaque compétence que le président va avoir, dans la mesure où on sait qu'elles sont déjà définies dans votre organigramme qu'on a pu avoir. Faites preuve d'un peu de clarté et annoncez les choses pour qu'on puisse se prononcer pour ou contre une personne, ou se présenter sur une compétence en particulier. Jouez un peu la transparence, merci. »

Henri SEILLAN, Maire de Guillos, explique qu'il s'agit de son premier conseil communautaire et qu'à ce titre, il souhaiterait que la personne qui se présente à la première vice-présidence puisse se présenter aux élus qui ne la connaissent pas.

Jean-Marc DEPUYDT, répond à l'ensemble des questions : « On va procéder à un temps de parole de cinq minutes pour tous les candidats qui se mettront au pupitre, de la même façon que pour la prise de parole des candidats à la présidence. Sur les volets du périmètre, qui resteront, je le rappelle, à entériner de manière définitive dans la première séance du bureau communautaire, les compétences définies vous seront annoncées lors du conseil communautaire du 29 avril. En tout cas, sur le premier vice-président, une compétence Ressources Humaines était proposée et restera à définir une compétence finance. »

Laurence DUCOS explique être perdue. « Quand je pose la question, tu me dis Ressources Humaines (RH) pour la première vice-présidence, là je comprends, et après tu dis Finances... Je veux juste savoir pour quoi je vote. »

Jean-Marc DEPUYDT, précise qu'il s'agit bien d'une vice-présidence RH, mais qu'il propose également d'y adjoindre la compétence finance, mais que ce point reste à définir lors du premier bureau communautaire, et sous réserve de l'acceptation par la personne élue.

Alexis VANDEKERCHOVE, Maire de Saint-Michel-de-Rieufret, précise que c'est également son premier conseil. Il trouve donc compliqué de voter pour des vice-présidents un par un, et souhaiterait une liste globale du bureau souhaitée par le Président.

Au vu des résultats « serrés » de l'élection du président, il demande également si une partie des élus de la liste opposée rentre dans le bureau. « C'est difficile pour moi de voter pour des gens que je ne connais pas. Je voudrais juste avoir une vision globale de ce qui va être fait. »

Jean-Bernard HAMEL, conseiller municipal de la commune de Preignac, se dit très étonné d'une vice-présidence mélangeant les Ressources Humaines et les Finances. « Il y a quand même un principe de séparation, et la finance me semble très importante dans notre communauté. » Il souligne également la rareté de ce mélange de compétences.

Jean-Marc DEPUYDT pour répondre à la demande faite par M. VANDEKERCHOVE, il partage les propositions qu'il compte faire concernant la composition du bureau communautaire.

Voici ce que je souhaite proposer :

« Première vice-présidence, je vous propose donc Patrick EXPERT, Maire de Loupiac, sur le volet RH avec une proposition sur le volet finance également, ça reste compatible, on est dans l'expression du vice-président en charge.

Sur la deuxième vice-présidence, je propose Sylvie PORTA, Maire de Laroque, en charge de l'action et de l'animation de la vie sociale.

Troisième vice-présidence, je propose Jean-Philippe DULOU, Maire de Landiras, pour travailler sur la partie gestion des risques, GEMAPI, feux de forêt et sur la mise en place de notre PICS.

Quatrième vice-présidence, Corinne LAULAN, Maire de Cadillac-sur-Garonne, à la culture, à la lecture publique et à la vie associative.

Cinquième vice-présidence, je propose Vincent JOINEAU, Maire de Rions, sur un nouveau périmètre, qui a en charge la mutualisation et les coopérations territoriales.

Sixième vice-présidence, Patricia PEIGNEY, Maire d'Illats, en charge du service enfance jeunesse.

Septième vice-présidence, je propose Thierry RENAUD, Maire de Portets, avec la proposition des infrastructures et de la mobilité.

Huitième vice-présidence, Thomas FILLIATRE, Maire de Preignac, en charge du tourisme, du sport, de la santé et du contrat local de santé.

Neuvième vice-présidence, Alain QUEYRENS, Maire de Donzac, en charge de l'urbanisme, du droit des sols et de la stratégie foncière, dans la continuité du travail qu'il a réalisé sur le PLUi lors du mandat précédent.

Je vous ai annoncé la nomination d'un conseiller communautaire délégué et je propose à ce poste François DAURAT, Maire de Béguey, en charge de nos espaces naturels sensibles et de la gestion du SPANC, périmètre qu'il avait déjà sur le mandat sortant. »

Henri SEILLAN, Maire de Guillos, souhaite revenir sur les périmètres définis pour l'élaboration du bureau communautaire.

Il s'inquiète de l'absence des compétences liées à l'économie dans les délégations présentées.

Jean-Marc DEPUYDT, répond : « c'est quelque chose que je souhaite prendre en main, le développement économique et toute la prospective territoriale. »

Lors de l'élection du 5^{ème} Vice-Président :

Marie-Noëlle VAILLANT, 2^{ème} adjointe de la commune de Portets, souhaite savoir si Vincent JOINEAU, maire de Rions et candidat à la cinquième vice-présidence, exerce toujours son activité professionnelle.

Vincent JOINEAU, Maire de Rions, précise qu'il est en train d'arrêter son activité, et que cela devrait être le cas d'ici le mois de juin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

PROCEDE à l'élection des Vice-Présidents ;

1^{er} Vice-Président :

Le Président propose la candidature de M. Patrick EXPERT pour le poste de 1^{er} Vice-Président

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	15
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	28

f. Majorité absolue..... 15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel BONJOUR	1	UN
Dominique CLAVIER	1	UN
Patrick EXPERT	26	VINGT-SIX

M. Patrick EXPERT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Vice-Président.

2^{ème} Vice-Président

Le Président propose la candidature de Madame Sylvie PORTA pour le poste de 2^{ème} Vice-Présidente.

Madame Valérie MENERET se déclare également candidate.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants 43
- c. Bulletins blancs..... 2
- d. Bulletins nuls..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés 40
- f. Majorité absolue..... 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie PORTA	21	VINGT-UN
Valérie MENERET	19	DIX-NEUF

Mme Sylvie PORTA ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Deuxième Vice-Président.

3^{ème} Vice-Président

Le Président propose la candidature de Jean-Philippe DULOU au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Madame Isabelle ROY se déclare également candidate.

- A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0

b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	1
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	42
f. Majorité absolue.....	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Philippe DULOU	24	VINGT-QUATRE
Isabelle ROY	18	DIX-HUIT

M. Jean-Philippe DULOU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Troisième Vice-Président.

4^{ème} Vice-Président :

Le Président propose la candidature de Corinne LAULAN au poste de 4^{ème} Vice-Présidente.

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	14
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	29
f. Majorité absolue.....	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Corinne LAULAN	28	VINGT-HUIT
Fabinne HURMIC	1	UN

Mme Corinne LAULAN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Quatrième Vice-Présidente.

5^{ème} Vice-Président :

Le Président propose la candidature de Monsieur Vincent JOINEAU pour le poste de 5^{ème} Vice-Président.

Monsieur Dominique CLAVIER se déclare également candidat.

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	1
d. Bulletins nuls.....	2
e. Nombre de suffrages exprimés	40
f. Majorité absolue.....	21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dominique CLAVIER	18	DIX-HUIT
Vincent JOINEAU	22	VINGT-DEUX

M. Vincent JOINEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Cinquième Vice-Président.

6^{ème} Vice-Président

Le Président propose la candidature de Madame Patricia PEIGNEY au poste de 6^{ème} Vice-Présidente.

Monsieur Jean-Patrick SOULÉ se déclare également candidat.

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	1
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	42
f. Majorité absolue.....	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Patricia PEIGNEY	22	VINGT-DEUX
Jean-Patrick SOULÉ	20	VINGT

Mme Patricia PEIGNEY ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Sixième Vice-Présidente.

7^{ème} Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Thierry RENAUD au poste de 7^{ème} Vice-Présidente.

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	7
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	36
f. Majorité absolue.....	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvie PORTA	1	UN
Thierry RENAUD	35	TRENTE-CINQ

M. Thierry RENAUD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Septième Vice-Président.

8^{ème} Vice-Président

Le Président propose la candidature de Monsieur Thomas FILLIATRE au poste de 8^{ème} Vice-Présidente.

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	4
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	39
f. Majorité absolue.....	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Luc DÉGUDE	1	UN
Thomas FILLIATRE	38	TRENTE-HUIT

M. Thomas FILLIATRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Huitième Vice-Président.

9^{ème} Vice-Président :

Le Président propose la candidate de Monsieur Alain QUEYRENS au poste de 9^{ème} Vice-Président

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	6

d. Bulletins nuls.....	1
e. Nombre de suffrages exprimés	36
f. Majorité absolue.....	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alain QUEYRENS	36	TRENTE-SIX

M. Alain QUEYRENS ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé neuvième Vice-Président.

PROCEDE à l'élection des autres membres du bureau, non vice-Président

1^{er} conseiller délégué

Le président propose la candidature de Monsieur François DAURAT au poste de 1^{er} conseiller délégué.

Monsieur Michel LATAPY se déclare également candidat.

A. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	43
c. Bulletins blancs.....	0
d. Bulletins nuls.....	0
e. Nombre de suffrages exprimés	43
f. Majorité absolue.....	22

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
François DAURAT	23	VINGT-TROIS
Muriel LACAZE	1	UN
Michel LATAPY	19	DIX-NEUF

M. François DAURAT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Premier Conseiller Délégué.

PROCLAME le résultat de ces élections et déclare le Bureau installé.

D2026-057 : ADMINISTRATION GENERALE – CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc DEPUYDT

<u>Membres en exercice :</u>	43	<u>Votes :</u>	
<i>Présents :</i>	42	Exprimés :	42
<i>dont suppléants :</i>	0	Abstentions : 1 (Michel LATAPY)	
Absents :	1		
Pouvoirs :	1		
		POUR :	42
		CONTRE :	0

Le Quorum est atteint.

Il revient au conseil communautaire de procéder à la création des commissions thématiques visées aux articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 du Code général des collectivités territoriales et d'en fixer la composition.

Il est rappelé que ces commissions sont des instances de travail qui ont vocation à préparer les décisions prises ensuite par le conseil communautaire.

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- 1° Finances
- 2° Ressources humaines
- 3° Développement économique
- 4° Solidarité et services à la population
- 5° Infrastructures, voiries et mobilité
- 6° Prévention et gestion des risques : Gemapi – ressource en eau - feu de forêt - PICS
- 7° Urbanisme droits des sols et stratégie foncière
- 8° Mutualisations et coopérations territoriales
- 9° Culture et vie associative
- 10° Sport et santé
- 11° Enfance et jeunesse
- 12° Environnement et espaces naturels sensibles, service public d'assainissement non collectif
- 13° Tourisme

Il est proposé que chaque commune dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant dans chaque commission.

Il est également proposé que la désignation des membres intervienne lors d'une prochaine séance, afin de laisser aux communes le temps de transmettre la candidature de leurs élus.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-40-1 ;

CONSIDÉRANT la proposition de créer les commissions thématiques et de fixer les règles de représentativités des communes ;

Après avoir entendu les explications de M. le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

CRÉE les commissions thématiques suivantes :

- 1° Finances

- 2° Ressources humaines
- 3° Développement économique
- 4° Solidarité et services à la population
- 5° Infrastructures, voiries et mobilité
- 6° Prévention et gestion des risques : gemapi – ressource en eau - feu de forêt - PICS
- 7° Urbanisme droits des sols et stratégie foncière
- 8° Mutualisations et coopérations territoriales
- 9° Culture et vie associative
- 10° Sport et santé
- 11° Enfance et jeunesse
- 12° Environnement et espaces naturels sensibles, service public d'assainissement non collectif
- 13° Tourisme

APPROUVE les règles de représentativités de communes membres à savoir que chaque commune dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant dans chaque commission.

II) APPROBATION DES PV DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 4 ET 11 MARS 2026

Les procès-verbaux des conseils communautaires des 4 et 11 mars 2026 ont été adoptés.

CE PROCES-VERBAL A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 29 AVRIL 2026

*LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Thomas FILLIATRE*

LE PRESIDENT, Jean-Marc DEPUYDT

